

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2016**

**PRESENTS** : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; SEUX Vincent ; THIERS Kenza ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine ; DOURRET Josselin.

**ABSENTES EXCUSEES** : BONY Catherine procuration à Antonin DURIEU.

DALMAS Martine procuration à Henri MEJEAN.

CHORAIN Claudie procuration à Muriel SOUVIGNET.

**SECRETAIRE** : EPALLE François.

**Approbation avenants Maison médicale :**

Madame le Maire et Mme THIERS Kenza se sont retirées de la salle au moment de la présentation et des débats du dossier et n'ont pas participé au vote, Mr MEJEAN Henri, 1<sup>er</sup> adjoint, ayant reçu délégation de Madame le Maire par arrêté en date du 28 août 2014, rappelle les délibérations du 18 décembre 2014 et 22 juin 2015 qui approuvaient les marchés de travaux passés avec les entreprises pour la réalisation de la maison médicale.

Il fait part que suite à des travaux imprévus relatifs à des difficultés matérielles, notamment le désamiantage, des avenants aux marchés doivent être passés pour certaines entreprises.

Il présente à cet effet les différents avenants à approuver :

	Montant H.T. marché initial	Avenant N°1 H.T.	Nouveau Montant H.T.
Lot 1 – Maçonnerie – EMGF	26 086,00 €	+ 3 792,00 €	29 878,00 €
Lot 2 – Menuiserie Extérieure – Ets CHAPUIS	11 012,00 €	+ 6 905,00 €	17 917,00 €
Lot 3 – Menuiserie Intérieure – Ets LARDON	17 915,00 €	+ 4 304,00 €	22 219,00 €
Lot 6 – Sols souples – Sarl FALCONNIER	18 032,59 €	+ 1 796,76 €	19 829,35 €
Lot 8 – Plomberie Sanitaire – Ets PERRUSSEL	45 850,84 €	+ 7 023,05 €	52 873,89 €
Lot 9 – Electricité – JOUBERT Equipement	53 842,49 €	+ 778,32 €	54 620,81 €

Soit un montant global de 24 599,13 € H.T. qui porte le montant des marchés de 245 009,36 € H.T. à 269 608,49 € H.T.

Monsieur MEJEAN Henri, 1<sup>er</sup> adjoint propose d'appliquer l'article 20 du Code des Marchés Publics pour "sujétions techniques imprévues" pour approuver ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces avenants par 2 voix contre, et 3 abstentions.

**Approbation Comptes Administratifs 2015 :**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2015 de tous les budgets.

**Budget de la commune :**

Section de fonctionnement : excédent de 375 899,19 €

Section d'investissement : déficit de 172 389,12 €

**Budget annexe chaufferie :**

Section de fonctionnement : excédent de 26 432,24 €

Section d'investissement : excédent de 68 355,68 €

**Budget annexe Logements :**

Section de fonctionnement : excédent de 6 888,12 €

Section d'investissement : déficit de 27 747,88 €

**Service de l'eau :**

Section d'exploitation : excédent de 40 877,27 €

Section d'investissement : déficit de 23 741,45 €

**Service de l'assainissement :**

Section d'exploitation : excédent de 18 797,82 €

Section d'investissement : excédent de 12 379,82 €

**Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2015 :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la répartition et décident de l'affectation des résultats, telle que décrite ci-après :

**Budget de la commune :**

Section de fonctionnement :

Résultat exercice 2015 : excédent de 375 899,19 € à affecter de la façon suivante :

- 203 510,07 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 002, section de fonctionnement.
- 172 389,12 € à inscrire en affectation complémentaire en réserve compte 1068, section d'investissement.

Section d'investissement :

Résultat exercice 2015 : déficit de 172 389,12 € à inscrire en déficit antérieur reporté compte 001, section d'investissement.

**Budget annexe chaufferie :**

Section de fonctionnement :

Résultat exercice 2015 : excédent de 26 432,24 € à affecter de la façon suivante :

- 5 000 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 002, section de fonctionnement.
- 21 432,24 € à inscrire en affectation complémentaire en réserve au compte 1068, section d'investissement.

Section d'investissement :

Résultat exercice 2015 : excédent de 68 355,68 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 001, section d'investissement.

**Budget annexe Logements :**

Section de fonctionnement :

Résultat exercice 2015 : excédent de 6 888,12 € à affecter de la façon suivante :

- 4 888,12 € à inscrire en affectation complémentaire en réserve au compte 1068, section d'investissement.
- 2 000 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 002 – section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Résultat exercice 2015 : déficit de 27 747,88 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 001, section d'investissement.

**Service de l'eau :**

Section d'exploitation :

Résultat exercice 2015 : excédent de 40 877,27 € à affecter de la façon suivante :

- 23 741,45 € à inscrire en affectation complémentaire en réserve compte 1068, section d'investissement.
- 17 135,82 € à inscrire en excédent reporté compte 002 – section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Résultat exercice 2015 : déficit de 23 741,45 € à inscrire en déficit antérieur reporté compte 001, section d'investissement.

### **Service de l'assainissement :**

#### **Section d'exploitation :**

Résultat exercice 2015 : excédent de 18 797,82 € à affecter de la façon suivante :

- 5 000 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 002, section d'exploitation.
- 13 797,82 € à inscrire en affectation complémentaire en réserve compte 1068, section d'investissement.

#### **Section d'investissement :**

Résultat exercice 2015 : excédent de 12 379,82 € à inscrire en excédent antérieur reporté compte 001, section d'investissement.

### **Approbation des comptes de gestion 2015 par le receveur municipal :**

Après avoir pris connaissance des budgets primitifs et des comptes administratifs de l'exercice 2015, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur.

### **Contribution O.G.E.C. Année 2016 :**

Madame le Maire rappelle que dans le contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole privée mixte Marcellin Champagnat, l'article 12 stipule que la commune assure la charge des dépenses de fonctionnement matériel. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la contribution de 674,74 € (+ 10 %) par élève pour l'année 2016, soit la somme de 58 027,64 € pour 86 élèves, état de l'effectif réel au 1.01.2016.

Un acompte de 15 000 € ayant été versé en janvier 2016, le reste de cette contribution annuelle soit 43 027,64 € sera versée en deux fois à l'O.G.E.C. Champagnat, pour moitié en mars et au mois de juin 2016.

### **Subventions pour l'année 2016 :**

Madame le Maire propose le versement des subventions suivantes :

#### **ECOLE :**

- Transport scolaire _____	1 545 €
- Cantine _____	9 500 €
- A.P.E.L. Association des Parents d'Elèves _____	1 300 €

#### **ASSOCIATIONS :**

- Club de Basket Marlies - Jonzieux _____	600 €
- Club Sportif _____	1 500 €
- F.C.H.P. (Football Club Haut Pilat) _____	500 €
- Société de chasse _____	900 €
- C.P.I.E. Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement _____	1 440 €
- Maison Familiale Rurale _____	2 000 €
- A.F.R. Association Familiale Rurale _____	5 400 €
- Ensemble Musical Planfoy _____	1 000 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers _____	310 €
- Comité d'animation _____	500 €
- COJAF (Comité de jumelage avec Féouda TOGO) _____	900 €
- A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) _____	350 €
- Association Animation Maison de Retraite _____	360 €
- Marlh'mot _____	190 €
- Tennis Club _____	200 €
- Foulée Verte _____	500 €
- Association Jeunes Sapeurs-Pompiers _____	150 €

Ces subventions ont été votées à l'unanimité.

### **Travaux de mise en séparatif des réseaux Lot Ravel et extension ADAPEI et demande de subvention auprès du département et de l'Agence de l'eau :**

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation d'entreprise pour ces travaux et sollicite les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental.

### **Contrôles des installations d'assainissement non collectives :**

Le Conseil Municipal valide le principe du groupement de commandes avec les autres communes du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Le Conseil Municipal désigne Mme DROIN Anne, comme membre titulaire et M. MEJEAN Henri comme membre suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

### **Travaux Crypte – Aménagement chapelle d'hiver : demande de subvention enveloppe départementale de solidarité :**

Madame le Maire présente à cet effet un devis établi par l'agence SARM qui s'élève à 102 564 € T.T.C., le Conseil Municipal approuve cette proposition et sollicite une subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité – programme 2016.

### **Commission EAU :**

Il a été abordé au cours de cette commission les points suivants :

- le goût de l'eau.
  - extension du réseau.
  - travaux eaux pluviales, eaux usées Lot Ravel + extension vers futur ADAPEI.
-